

LE CHÈQUE ÉNERGIE, COMMENT ÇA MARCHE ?



Il a remplacé les **tarifs sociaux de l'énergie** (TPN, TSS).



Il est attribué par l'État et **envoyé par courrier** aux bénéficiaires selon le **revenu fiscal et la composition du foyer**.



Il donne droit à **des protections** :

- Ouverture de contrat **gratuite** si emménagement dans un nouveau logement.
- **Réduction de 80%** des frais d'intervention pour impayé.
- **Maintien de la puissance souscrite** en cas de difficultés de paiement pendant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars).
- **Relances plus espacées** c'est plus de temps pour régler les factures en cas d'impayé.

Le chèque énergie est un titre de paiement d'un montant qui varie entre 48 € et 277 €. Il permet de payer les factures d'énergie (électricité, gaz...).

✓ **À noter**, si le montant du chèque énergie est supérieur à celui de la facture ou mensualité, la différence sera déduite des prochains paiements.

Critères d'attribution : le Revenu Fiscal de Référence (RFR) et la composition du ménage en Unités de Consommation (UC)

Personnes au foyer	Niveau de RFR/UC			
	RFR/UC < 5600 €	5600 € ≤ RFR/UC < 6700 €	6700 € ≤ RFR/UC < 7700 €	7700 € ≤ RFR/UC < 10800 €
1	194 €	146 €	98 €	48 €
2 ou 3	240 €	176 €	113 €	63 €
4 et +	277 €	202 €	126 €	76 €

UC : 1ère ou seule personne du ménage = 1UC, la 2ème = 0,5 UC, la 3ème et + = 0,3 UC par personne.

Comment remettre un chèque énergie à EDF ?



En ligne sur :
chequeenergie.gouv.fr



Facile et rapide, avec **une adresse mail**, le numéro et le code à gratter du chèque énergie, les numéros client et de compte figurant sur la facture EDF.

OU



Par courrier à :

EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1



Détachez le chèque, complétez les informations au dos et renvoyez-le accompagné d'une **photocopie** de votre dernière facture EDF.

💡 **Astuce**, avec la **pré-affectation en ligne ou par courrier** en cochant la case dédiée, le bénéficiaire n'aura pas à renouveler la démarche les années suivantes !

Comment bénéficier des protections associées avec EDF ?

- Le chèque énergie a été remis à EDF pour payer une facture, les **protections sont automatiquement activées** !

➔ Nous n'avons pas besoin de l'attestation.

- Le chèque énergie a été remis à un autre fournisseur d'énergie, l'**attestation est à transmettre rapidement en ligne à EDF sur chequeenergie.gouv.fr** ou par courrier accompagnée d'une photocopie de facture EDF récente à : EDF / TSA 81401 / 87014 LIMOGES CEDEX 1



💡 **Astuce**, pour le bénéficiaire, la **remise en ligne du chèque énergie ou de l'attestation**, c'est simple et rapide !



Un client peut vérifier
s'il en est bénéficiaire :
chequeenergie.gouv.fr

0 805 204 805 Service & appel gratuits